

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du - 3 MAI 2024

## fixant la composition de la commission de sélection constituée en vue du recrutement sans concours d'agent de constatation des douanes de la branche de la surveillance pour des emplois d'agent de brigade des douanes au service des douanes et droits indirects de Saint-Pierre-et-Miquelon

Le directeur général des douanes et droits indirects,

- VU le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 326-1 ;
- VU le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixant le statut particulier des corps des agents de constatation des douanes, notamment ses articles 4 et 5 ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, notamment ses articles 3-1 à 3-5 ;
- VU l'arrêté du 29 mars 2024 autorisant l'ouverture de recrutements sans concours d'agents de constatation des douanes de la branche de la surveillance au titre de l'année 2024,

### A R R Ê T E :

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Bruno HAMON, directeur principal des services douaniers, est nommé président de la commission de sélection constituée en vue du recrutement sans concours d'agent de constatation des douanes de la branche de la surveillance pour des emplois d'agent de brigade des douanes au service des douanes et droits indirects de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par M. Frédéric CATTOEN, nommé à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de sélection :

M.	CATTOEN	Frédéric	Inspecteur principal de 1 <sup>re</sup> classe
Mme	CORNET	Carmela	Inspectrice des douanes
M.	EUGENE	Alex	Contrôleur principal des douanes et droits indirects
M.	GAC	Philippe	Directeur des Finances Publiques de Saint-Pierre-et-Miquelon
M.	GRELLETY	Eric	Directeur de la direction générale de l'administration civile à Saint-Pierre-et-Miquelon

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 3-4 du décret du 11 mai 2016 susvisé, la commission de sélection pourra se réunir en sous-commissions.

Fait le - 3 MAI 2024

Le directeur général des douanes  
et droits indirects,

*Et par délégation,*

L'inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe,  
Adjoint au chef du bureau RH2,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Roumeau', with a long horizontal stroke extending to the right.

Sébastien ROUMEAU